

| | |
|---|--|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° 2701/2020 | Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres – CAO. |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt, le 29 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Jean-Michel CARIGI, Nicole DELBOSC, conseillers municipaux

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Florence TORRECILLA, François ELIE représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Stéphanie GODEAU JAOUEN représentée par Noémie ARNOFFI, Samantha CRISIAS représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Nicolas BRAGARD, Martine HARBULOT représentée par Margot MAGIN, Danielle METRAL représentée par Jean-Michel CARIGI**Absents** : Bernard KAMMERER

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la réforme du droit de marchés publics (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015) qui insèrent les dispositions concernant les CAO au CGCT (L.1414-2 et L.1411-5) ;**Vu** l'article L.1411 -5II du CGCT qui détermine comme suit la composition de la CAO :1 Président, qui n'a plus voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Il appartient à la CAO, par son règlement, de fixer la règle. Le Président n'est plus nécessairement l'exécutif de la collectivité mais l'autorité habilitée à signer le marché (un adjoint, un directeur, ...).-5 membres titulaires et 5 suppléants élus par l'assemblée délibérante,**Vu** les articles D.1411-3 à D.1411-5 et L.2121-21 du CGCT qui déterminent les modalités d'élection des membres de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret sauf accord unanime contraire.**Considérant** le renouvellement du conseil municipal intervenu suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE 1 : PROCEDE à l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et de leurs suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste.

3 listes de candidats sont déposées.

- Liste « J'Aime Marolles » : Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS ; Samantha CRISIAS ; Nicolas BRAGARD ; Jean Pierre VANHAVERE ; François ELIE ; Grégory NGUYEN ; Vanessa HANNI ; Florence TORRECILLA ; Caroline DELISSE.
- Liste « Marolles Mon Village » : Jean Jacques GAREAU ; Martine HARBULOT ; Nicole DELBOSC ; Margot MAGIN.
- Liste « Vivre Marolles » : Jean Michel CARIGI ; Danielle METRAL

Après un vote à main levée par accord unanime de l'assemblée.

Sont élus titulaires :

- Liste « J'Aime Marolles » : **20 suffrages obtenus soit 4 membres titulaires**
- Liste « Marolles Mon Village » : **4 suffrages obtenus soit 1 membre titulaire**
- Liste « Vivre Marolles » : **2 suffrages obtenus soit 0 membre titulaire**

Liste « J'aime Marolles renonce à 1 siège au profit de « Vivre Marolles »

Ainsi,

Liste « J'Aime Marolles » : **3 membres titulaires** : Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS ; Samantha CRISIAS

Liste « Marolles Mon Village » : **1 membre titulaire** : Jean Jacques GAREAU

Liste « Vivre Marolles » : **1 membre titulaire** : Jean Michel CARIGI

Par suite, sont élus suppléants :

Liste « J'Aime Marolles » : **20 suffrages obtenus soit 4 membres suppléants**

Liste « Marolles Mon Village » : **4 suffrages obtenus soit 1 membre suppléant**

Liste « Vivre Marolles » : **2 suffrages obtenus soit 0 membre suppléant**

Liste « J'aime Marolles renonce à 1 siège au profit de « Vivre Marolles »

Liste « J'Aime Marolles » : 3 membres suppléants : Nicolas BRAGARD ; Jean Pierre VANHAVERE ; François ELIE ;

Liste « Marolles Mon Village » : 1 membre suppléant : Martine HARBULOT

Liste « Vivre Marolles » : 1 membre suppléant : Danielle METRAL

ARTICLE 2 : ADOPTE la composition de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par l'autorité habilitée à signer le marché, telle que définie ci-dessous.

| | |
|------------------------------------|---|
| Commission d'Appel d'Offres | Alphonse BOYE – Maire : Président Titulaires : Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS ; Samantha CRISIAS ; Jean Jacques GAREAU ; Jean Michel CARIGI Suppléants : Nicolas BRAGARD ; Jean Pierre VANHAVERE ; François ELIE ; Martine HARBULOT ; Danielle METRAL. |
|------------------------------------|---|

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 29 juillet 2020



Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr